

**ATTESTATION DE CONFORMITE ERP
(A joindre à la demande de classement)**

Les bâtiments ou locaux à usage d'hébergement qui permettent d'accueillir plus de 15 personnes étant à considérer comme des établissements recevant du public (ERP) de 5ème catégorie, soumis à la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité et la prévention des risques d'incendie,

(cf. article PE2 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public).

Je soussigné,

NOM :

PRENOM :

Agissant en qualité de : Loueur

Mandataire

Atteste que le meublé pour lequel je sollicite un classement, est conforme à la réglementation en vigueur.

Fait à :

Le :
